

## **Relations internationales**

**COPENHAGUE, 11 MARS 2013**

### **RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES EUROPÉENNES DES PARLEMENTS NATIONAUX ET DU PARLEMENT EUROPÉEN**

« Le rôle des parlements nationaux dans le cadre d'une politique financière, budgétaire et économique plus intégrée »

Réunion des présidents des commissions des Affaires européennes des parlements nationaux et du Parlement européen, qui s'est tenue le 11 mars 2013 à Copenhague

M. Herman De Croo, membre du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes, a pris part à cette réunion, qui a rassemblé, au total, des représentants de 30 assemblées issues de 22 pays.

Cette réunion a été organisée pour poursuivre la réflexion initiée en novembre 2012 lors d'une réunion analogue sur le rôle que doivent jouer les parlements nationaux dans le cadre de la politique financière, monétaire, économique et budgétaire européenne. Ce rôle est particulièrement flou et la réflexion est trop peu menée de manière systématique.

Le problème vient du fait que les décisions européennes augmentent en volume, sans que le contrôle parlementaire exercé en la matière augmente et sans que le public en soit conscient. Cette situation pose des problèmes de légitimité. Les parlements nationaux doivent veiller à garantir cette légitimité démocratique.

En ce qui concerne les participants, il est logique que les premiers à devoir participer à la conférence soient les experts de chaque parlement national, à charge pour ce dernier de désigner ceux-ci.

Il faut éviter de créer une deuxième COSAC. Il ne faut pas regrouper toutes les thématiques sous un seul parapluie ; des spécialistes sont nécessaires en la matière. Il semble dès lors plus opportun d'organiser une conférence d'experts en comité restreint avec un agenda allégé.

Une décision doit être prise rapidement quant à l'organisation d'une conférence telle que visée à l'article 13 du TSCG.

La conférence ne doit pas se limiter aux chiffres bruts, mais doit également aborder le volet politique en ce qui concerne les affaires sociales, l'emploi, etc.

Les parlements eux-mêmes doivent décider de la composition de la délégation. La conférence doit être ouverte à tous les parlements de l'Union européenne.

Les actes des parlements nationaux doivent être conformes aux étapes du Semestre européen. À cet égard, il faut accorder un délai suffisant aux intéressés pour leur permettre d'examiner les documents.

Il faut créer un réseau entre parlementaires nationaux et européens en fonction de leurs affinités politiques.

Des rencontres entre des groupes de parlements nationaux et des commissaires européens peuvent être positives.

Il faut organiser un débat approfondi sur les principes fondamentaux de la démocratie au sein de l'Union européenne.